

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD POLITIQUE DE LA FAMILLE ET LES AÎNÉS

La famille est le premier lieu où se forgent les liens d'amour et d'appartenance à une collectivité. Son rôle est indiscutable dans le développement de l'identité des personnes et de leur capacité à tisser des relations avec les autres, à devenir des citoyennes et des citoyens responsables.

C'est pourquoi il importe de poursuivre les efforts entrepris afin de permettre à la famille de reconquérir la place qui lui revient dans la structure sociale. Si la société a besoin de la famille, cette dernière a besoin de support pour assumer son rôle pleinement.

La Municipalité est l'instance politique la plus proche du quotidien des familles. Elles entendent donc exercer une influence bénéfique sur la qualité de leur milieu de vie dans les limites de leurs champs de champs de responsabilité. Pour se faire, la Municipalité nomme un responsable des questions familiales et des ainées parmi ses élus.

LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

MISSION

En plaçant la famille et les aînés au cœur de ses préoccupations et de ses décisions, la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud témoigne de sa volonté de favoriser le mieux-être et la qualité de vie des familles et des aînés et sa volonté de contribuer à ce qu'ils puissent évoluer et vieillir dans des conditions optimales de santé et de sécurité.

En partenariat avec tous les acteurs du milieu, la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud souhaite soutenir les familles et les aînés et créer pour et avec eux des environnements propices à leur plein épanouissement.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

Plus spécifiquement, la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud vise à :

- Créer avec le milieu un cadre de vie favorable à leur épanouissement;
- Promouvoir les saines habitudes de vie auprès des familles;
- Favoriser la rétention des personnes vieillissantes autonomes dans sa municipalité
- Développer et maintenir le réflexe « penser et agir famille et aînés » dans la culture des organisations locales.

DÉFINITION DE LA FAMILLE

La famille est constituée d'un groupe minimal de deux personnes, unies par des liens multiples et variés, et qui souvent entretiennent entre elles une relation intergénérationnelle pour se soutenir moralement, matériellement et réciproquement au cours d'une vie. La famille est le premier lieu de croissance, d'apprentissage et de socialisation de ses membres.

DÉFINITION D'UN AÎNÉ

Un aîné, c'est une personne qui a accumulé un bagage de connaissances et une expérience de vie qui font en sorte qu'elle devient une référence pour les générations plus jeunes. Les aînés forment une mosaïque humaine complexe et variée où chaque parcours de vie est unique. Ils font partie de la force vive de nos communautés, organismes et organisations où ils continuent d'œuvrer. Les aînés sont notre mémoire, notre ancrage et une ressource précieuse pour la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

VALEURS MISES DE L'AVANT PAR LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

Par définition, les valeurs sont les qualités qu'une personne ou qu'une société considère importantes en tant que principes de conduite et qui sont intrinsèquement louables. Les valeurs privilégiées par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud expliquent les orientations autour desquelles se modèlent ses décisions.

La Politique de la famille et des aînés de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud s'appuie sur l'article 1 de la Charte des droits et libertés de la personne qui se lit comme suit : Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne ».

De plus, notre politique repose sur les valeurs suivantes :

Le respect

Respecter la diversité et les réalités des familles et des aînés d'aujourd'hui, tant qu'au plan moral que physique.

La reconnaissance

Reconnaître la contribution active des familles et des aînés au développement de notre communauté et le fait qu'ils sont les premiers acteurs de leur propre cheminement.

L'équité

Faire en sorte que tous puissent grandir et vieillir dans des conditions optimales.

La solidarité

Encourager le partage et le développement de services et de ressources accessibles aux familles et aux aînés.

L'engagement

Assumer notre responsabilité collective envers les familles et les aînés et favoriser leur implication dans la vie sociale et communautaire de la municipalité.

La sécurité

Assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie sécuritaire et un environnement propice à épanouissement, à leur développement et même jusqu'à leur vieillissement actif.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

Inspirés des valeurs énumérées ci-dessus, divers principes directeurs guident les responsables municipaux lorsqu'ils doivent prendre des décisions ou entreprendre des actions touchant les familles et les aînés.

Voici donc les grands principes qui présideront au plan d'action 2016-2020 de la présente Politique de la famille et des aînés :

- « Penser et agir famille et aînés » dans toutes les actions municipales;
- Reconnaître et tenir compte de la diversité et de la pluralité des modèles familiaux;
- Reconnaître que les familles et les aînés ont des réalités fort différentes selon le groupe d'âge auquel ils appartiennent;
- Soutenir les parents dans leur rôle en les reconnaissant comme les premiers responsables de l'enfant et de la famille;
- Favoriser l'accessibilité aux services selon les besoins et les réalités des familles et des aînés, leur groupe d'âge et leur lieu de résidence;
- Agir en concertation et reconnaître les compétences des partenaires.

CHAMPS D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

Six champs d'intervention relevant de la municipalité et de leurs partenaires ont été déterminés. Ils serviront de leviers aux initiatives mises de l'avant en vue d'adapter les milieux aux besoins et aux attentes des familles et des aînés.

Ces champs d'intervention privilégiés contribueront à l'atteinte des objectifs de la Politique de la famille et des aînés. Ce sont les suivants :

- Communication et administration municipale:
- Soutien communautaire, loisir et santé;
- Habitation et environnement;
- > Sécurité;
- Patrimoine, culture et engagement social;
- > Transport.

POUR « PENSER ET AGIR FAMILLE ET AÎNÉES » DES CONDITIONS GAGNANTES

La Politique de la famille et des aînés de la Municipalité joue gagnante quand elle s'appuie sur les attentes des familles et des aînés et qu'elle suscite l'implication de tous ses partenaires.

De façon générale, les parents désirent exercer pleinement leur rôle auprès de leurs enfants et les aînées désirent davantage reconnus; tout en pouvant compter sur un soutien complémentaire adapté à leurs besoins.

D'une façon plus concrète, voici ci-dessous les attentes des familles et des aînés :

Les attentes des familles :

- Vivre au sein d'une communauté accueillante et fière de ses enfants et de ses familles;
- Être écoutés et participer aux décisions qui les touchent;
- Être informés adéquatement sur les services, les ressources et les programmes mis à leur disposition;
- Avoir accès à des services variés, adaptés à leurs contraintes financières et à la gestion de leurs déplacements et de leur horaire de travail;
- Évoluer dans un milieu de vie sécuritaire et propice aux familles`
- S'investir dans la communauté afin de créer des liens de solidarité et d'appartenance.

Les attentes des aînés :

- Demeurer actifs dans leur milieu;
- Être écoutés et participer aux décisions qui les touchent;
- Être informés adéquatement sur les services, les ressources et les programmes mis à leur disposition;
- Demeurer chez eux le plus longtemps possible;
- Évoluer dans un milieu de vie sécuritaire;
- Conserver leur autonomie.

Pour jouer gagnant, il faut d'abord connaître, et surtout reconnaître les attentes et les besoins des familles, parents, et des aînés. Ensuite, il faut travailler collectivement à trouver des solutions adaptées à leurs réalités et aux moyens dont dispose le milieu. Depuis l'adoption de la première politique de la famille en 2007, la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et les élus sont à l'affût des réalités et des besoins des familles et des aînés dans la gestion régulière des services aux citoyens et dans l'amélioration et l'installation de nouvelles infrastructures.

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

L'élaboration et la mise en place de la Politique de la famille et des aînés de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud exigent un partenariat efficace et un réel engagement de la part de la municipalité, du milieu et des familles et des aînés.

En effet, la Politique de la famille et des aînés interpelle entre autres les élus de la municipalité. Ces derniers portent la responsabilité d'être à l'écoute des familles et des aînés, de faire valoir leurs intérêts et d'administrer leurs contributions. Elle sollicite aussi les employés municipaux des divers services, à qui il revient de mettre en œuvre des actions approuvées par les autorités politiques.

La Politique requiert également la participation des organismes communautaires, des institutions, du milieu des affaires, qui tous rejoignent les familles et les aînés dans leurs activités. En raison de leur mission, ils possèdent les ressources et l'expertise nécessaires pour mettre en place des stratégies d'amélioration de la vie des familles et des aînés, en concertation et en partenariat avec d'autres acteurs du milieu.

Comme ils sont les premiers responsables de l'éducation et du cadre de vie de leurs enfants, les parents joueront aussi un rôle de premier plan dans l'application de la Politique de la famille.

Finalement, la famille est le premier lieu d'appartenance, d'apprentissage et de socialisation de ses membres; à ce titre, elle demeure la première responsable de son propre épanouissement.

La Politique de la famille et des aînés, c'est l'affaire de tous.

RÉALISATIONS DÉJÀ PRÉSENTES DANS LA MUNCIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Au fil des années, la municipalité a réalisé diverses initiatives visant à améliorer la qualité du milieu de la vie de la famille de la communauté. Ces actions familles connaissent, pour la plupart, une continuité faisant l'objet d'amélioration constante. Parmi celles-ci, citons notamment, les actions suivantes :

- ✓ Désignation d'un responsable des questions familiales par la municipalité;
- ✓ Support et soutien aux organismes familiaux du milieu (prêts de locaux, matériels...)
- ✓ Organisation d'activités familiales de rassemblements (fête de Noel, fête de l'été…)
- ✓ Aménagement et entretien d'aires de repos, de jeux, de sports, de plein air pour toute la famille (patinoire multifonctionnelle, parc du 175^e circuit santé, parcours de marche, piste de ski de fond…);
- ✓ Service gratuit d'une bibliothèque municipale pour toute la famille;
- √ Accès aux familles à diverses activités de loisir offertes par la ville de Saint-Hyacinthe (selon une entente supralocale) et par l'organisation locale des loisirs;
- ✓ Service de transport pour personnes handicapées et à mobilité réduite offert par la MRC des Maskoutains:
- √ Visibilité dans le journal municipal offert aux organismes familiaux du milieu